



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

23/09/2014



*Paris, le*

**19 SEP. 2014**

*La Ministre*  
MM/CDA D14-2492

Madame la Contrôleure générale,

Votre prédécesseur m'a transmis le 12 mars 2014 le rapport de la visite qu'il a effectuée du 19 au 23 septembre 2011 au centre pénitentiaire de Béziers (Hérault). Il souhaitait recueillir mes observations sur certaines conclusions de ce rapport relatives aux soins dispensés aux personnes détenues dans cet établissement.

Il attirait notamment mon attention sur le déficit des effectifs médicaux et soignants et l'annulation de certains rendez-vous médicaux à l'unité sanitaire, ainsi que d'un grand nombre d'extractions hospitalières.

Les points soulevés ont été pris en compte par l'agence régionale de santé (ARS) du Languedoc-Roussillon qui apporte son soutien au centre hospitalier de Béziers pour améliorer l'organisation et les pratiques de soins au centre pénitentiaire.

Comme le rapport le souligne, des difficultés de recrutement persistent en psychiatrie et chirurgie dentaire, alors même que ces postes sont budgétés. Confronté à la faible densité de médecins dans ces spécialités, le centre hospitalier a fait le choix de développer les stages d'internes et d'étudiants en chirurgie dentaire au sein de l'unité sanitaire, ce qui n'empêche pas bien entendu d'organiser le déplacement du patient vers une consultation spécialisée en milieu hospitalier, si cela est nécessaire.

Le protocole définissant la coopération entre le centre pénitentiaire et le centre hospitalier de Béziers pour la dispensation des soins et la coordination des actions de prévention et d'éducation pour la santé a fait l'objet d'une actualisation sur la base du modèle de protocole unique proposé par le nouveau guide méthodologique sur la prise en charge sanitaire des personnes placées sous main de justice du 30 octobre 2012. Le renforcement de l'effectif des infirmiers a été décidé dans ce cadre, après prise en compte du taux d'occupation de l'établissement pénitentiaire et du flux de renouvellement de la population carcérale.

Madame Adeline HAZAN  
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté  
16-18 quai de la Loire  
B.P. 10301  
75 921 PARIS cedex 19

En ce qui concerne les difficultés rencontrées par les patients pour se rendre en temps voulu aux rendez-vous médicaux qui leur ont été fixés par l'unité sanitaire, une concertation régulière est désormais organisée entre les autorités sanitaire et pénitentiaire pour améliorer l'accès aux soins et réguler les mouvements.

Si 28% des consultations ont été reportées en 2011 en raison de difficultés de réalisation des déplacements des personnes détenues, d'organisation des parloirs ou de convenances personnelles, ce pourcentage est passé à 22% en 2012. La mise au point de circuits d'informations plus efficaces devrait permettre, à l'avenir, de réduire les annulations tardives de rendez-vous.

Enfin, dans les situations nécessitant un recours aux compétences spécialisées et au plateau technique hospitalier, le rapport fait état de difficultés liées à l'organisation des extractions médicales.

Quelque 967 extractions pour raison de santé ont été réalisées au centre pénitentiaire en 2012, les deux tiers étant liées à une consultation spécialisée et un tiers à une hospitalisation ; 26% des extractions programmées ont été annulées pour des motifs tenant à la disponibilité des escortes et des équipes médicales, à la sécurité ou au refus du patient concerné.

L'amélioration de la réalisation des extractions médicales fait actuellement l'objet d'une réflexion au sein de la commission santé-justice ; la création d'escortes dédiées et la détermination du nombre d'extractions pouvant être réalisées par jour sont notamment étudiées dans ce cadre.

Le centre hospitalier de Béziers a également engagé, en lien avec l'ARS, une première expérience de télémédecine avec la réalisation de téléconsultations de pré-anesthésie pour les détenus du centre pénitentiaire de Béziers, depuis l'unité sanitaire. Le développement de cette expérimentation, qui a commencé à l'été 2012 et donné toute satisfaction, va se poursuivre avec l'objectif de favoriser une meilleure prise en charge des personnes détenues, tout en rationalisant le recours aux ressources médicales et pénitentiaires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure générale, l'expression de ma sincère considération.

*Amicalement,*

*Marisol*

Marisol TOURAINE